

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 FEVRIER 2024 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane
ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin
EXCUSE(E) S : néant
SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 15.01.2023

FORET : PRESENTATION DES DEVIS TRAVAUX 2024 PAR L'ONF

Cécile Favre, agent ONF, présente aux membres du conseil municipal le programme des coupes, des travaux, le bilan budgétaire et l'état d'avancement de la forêt pour 2024.

Mme Favre rappelle qu'en 2022 et 2023, les parcelles 19 et 20 ont été martelées. Elle propose plusieurs travaux pour cette année : l'entretien des pistes (7220€), la maintenance (7200€), et des travaux sylvicoles parcelle 3 (8090€ subventionné à 50%).

La parcelle 20 sera mise en vente au catalogue printemps ou automne et la parcelle 19, invendue à ce jour, passe en vente en ligne pour offrir plus de visibilité.

Le nouveau programme d'aménagement est en cours d'élaboration et sera valable pour une durée de 20 ans.

Les élus prennent la décision, comme chaque année, de faire réaliser l'entretien des pistes par les agents communaux et lors de la journée citoyenne, et de signer les devis de maintenance (entretien du périmètre) et de travaux sylvicoles.

DOSSIERS D'URBANISME

- Aucun dossier n'a encore été déposé pour cette année

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (COMMUNE ET EAU)

La maire présente les comptes de gestion établis par la Trésorière Principale de la Trésorerie de MOUTIERS. Ces derniers sont identiques aux balances de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2023 concernant le budget communal et le budget de l'eau dressés par Madame La Trésorière Principale de MOUTIERS.

Délibération n°2024.09

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (COMMUNE ET EAU)

Mme la maire présente les comptes administratifs de l'année 2023 (CA communal et CA de l'eau). Après cette présentation, Mme la Maire ayant quitté la salle, Mr DE BORTOLI propose le vote des CA.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2023 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CA du budget communal 2023 (M 57)

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	135 123.95 Réelles
• Recettes	176 275.90 Réelles
Résultat excédent N	41 151.95
001-Report déficit N-1	- 134 390.63
Résultat avec report N-1	93 238.68

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	345 508.44 Réelles
• Recettes	573 068.70 Réelles
Résultat excédent N	227 560.26
002-Report excédent N-1	517 646.34
Résultat avec report N-1	745 206.60
RESULTAT Exercice 2023	+ 268 712.21
RESULTAT TOTAL avec report N-1	+ 651 967.92

CA du budget de l'Eau & l'Assainissement 2023 (M 49) :

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	69 763.47
• Recettes	52 539.67
Résultat déficit N	- 17 223.80
001-Report excédent N-1	- 25 465.34
Résultat avec report N-1	- 42 689.14

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	100 222.78
• Recettes	113 375.58
Résultat excédent N	13 152.80
002-Report déficit N-1	- 3 139.42
Résultat avec report N-1	+ 10 013.38
RESULTAT Exercice 2023	- 4 071.00
RESULTAT TOTAL avec report N-1	- 32 675.76
Délibérations n° 2024.10 & 2024.11	

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider, de mandater les dépenses de Fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

*Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice, en attente du vote du budget 2024, le Conseil Municipal peut donc autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent, en précisant le montant et l'affectation des crédits, soit un montant maximum d'ouverture autorisé au Budget principal M57 :
Chapitre 21 → $167\,750 \times 25\% = 41\,937,50 \text{ €}$.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires N-1 ; et autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'Investissement nécessaires, avant le vote du budget, selon le montant et l'affectation ci-dessus.

Délibération n°2024.12

PROJET DE MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE NANT GELE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES SUR LES PARCELLES COMMUNALES

Suite à la présentation au dernier Conseil Municipal le 15/01 du projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Nant Gelé sur le territoire de la commune, proposé par la société Forces Motrices du Gelon, Mme la Maire explique qu'une convention a été rédigée et qu'elle est soumise à signature.

Le projet consiste à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique. Le captage se fera au pont de la Scie (chef-lieu) et l'eau sera transportée par des conduites jusqu'à une centrale aux Plaines qui sera située au niveau du Buisson. L'électricité sera vendue à Enedis et la commune percevra des indemnités en fonction du chiffre d'affaires. L'eau captée étant l'eau du torrent du Nant Gelé et non du réservoir, l'eau potable ne sera pas impactée par ces travaux.

Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire et que le projet s'intègre idéalement dans le développement économique local,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la présentation par Forces Motrices du Gelon, de la convention et après en avoir délibéré, approuve et autorise :

- Le projet d'implantation de la centrale hydroélectriques et ses équipements associés (conduite forcée, prise d'eau, centrale et pistes d'accès) ;*
- Madame le Maire à signer tout document relatif au projet et notamment la convention de servitudes sur les parcelles communales ;*
- Forces Motrices du Gelon à faire les demandes et déclarations administratives nécessaire au développement du projet : dépôt du permis de construire ;*
- Forces Motrices du Gelon à entreprendre toutes démarches et mesures nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet (installation de seuil de mesures, étude topographique...).*

Délibération n°2024.13

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme la maire donne lecture de plusieurs demandes de subventions. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Comice agricole de la vallée de Tarentaise 100€
- Club vélo trial de Petit Cœur 70€
- Association de sauvegarde du patrimoine d'Hauteville 200€

Délibération n°2024.14

QUESTIONS DIVERSES

- Course du Cœur : la course du Cœur sera de passage dans notre village le dimanche 24 Mars aux alentours de 6h45. Le parking de la Chapelle sera interdit au stationnement pour permettre le départ de la course.
- Exercice MSSA : L'exercice prévu initialement en septembre 2023 puis décalé au 01 février 2024 pour être de nouveau annulé, a finalement été fixé au **jeudi 28 mars**. Cet exercice de sécurité civile mettra en scène un incident sur l'usine MSSA qui se déroulera sur les communes de Pomblière Saint-Marcel, Moûtiers et Notre Dame du Pré. Dans le cadre de cet exercice impliquant la population, vous serez invités à participer en vous mettant à l'abri et en respectant les coupures de circulation mises en place. Des informations complémentaires vous seront communiquées quelques jours avant l'exercice.
- Coupure route : des travaux engagés par la SNCF vont avoir lieu sur la commune de Pomblière Saint Marcel. En conséquence, le passage à niveau situé sur la route du Lac sera totalement fermé du 17/03/2024 à 17h00 au 19/03/2024 à 10h00.
- Composteur : la mairie a fait une demande d'installation de composteur collectif aux Plaines. La communauté de communes reviendra vers nous dès que des composteurs seront disponibles à l'installation.
- Mutuelle communale : La mairie souhaite nouer un partenariat avec la mutuelle Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.
Grâce à ce partenariat, les habitants de Notre Dame du Pré, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaires santé attractive, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.
L'offre de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient jeunes (avec ou sans emploi), étudiants, en couple, célibataires, familles ou seniors ; ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs... une convention sera signée au prochain conseil municipal pour permettre ce partenariat.
- Demande installation chicane : la mairie a reçu une demande d'installation de chicane ou de tout autre moyen permettant de faire ralentir les voitures qui circuleraient trop rapidement dans le lotissement des Longes notamment et dans tout le village. Après discussion, les élus ont décidé de travailler sur un plan de disposition de chicanes ou ralentisseurs.

- Avenir touristique du village : les téléskis qui tournent sur notre village depuis des années et qui plaisent tant aux habitants et touristes vont bientôt être amenés à disparaître. En effet, nous constatons chaque année des conditions climatiques de plus en plus compliquées pour permettre le fonctionnement des téléskis, manque de neige. De plus les coûts de personnel et d'entretien des téléskis sont très onéreux, de ce fait, le fonctionnement est en déficit chaque année. Mme la Maire propose qu'afin de rester attractif touristiquement, après l'arrêt des téléskis, il serait peut-être intéressant de faire appel à une société d'accompagnement pour trouver des projets pour l'avenir. Les élus ne souhaitent pas faire appel à une société, qui devra être rémunérée et souhaite recueillir des projets auprès des habitants du village directement, par le biais de réunions publiques notamment.
- Appartements salle polyvalente des Plaines : afin d'améliorer le confort des locataires, la mairie propose d'étudier l'installation d'un poêle à granules dans chaque appartement. Une entreprise se rendra sur place pour étudier le projet. De plus, les élus vont réfléchir à isoler et rénover les appartements des Plaines qui ont une grande déperdition énergétique.
- Elections européennes : le scrutin se tiendra le dimanche 9 Juin 2024. Comme à chaque élection, la municipalité appelle aux bonnes volontés des électeurs afin d'assister les élus pour la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie